

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Loi d'Orientation Agricole : Vers une agriculture libérale et non durable !**

#### **Déstructuration sociale et concentration :**

La loi d'orientation agricole votée hier par la droite à l'Assemblée Nationale, consacre l'abandon du défi d'une agriculture diversifiée. Avec la destruction des instruments de régulation de l'agriculture, toute l'économie agricole va entrer dans le libéralisme. Les faibles ne seront que les appâts des forts.

Par la voix de Dominique Bussereau, le gouvernement a construit un édifice légal fragile en négligeant des pans entiers de besoins quotidiens des agriculteurs. La vision idéologique et partisane de la loi a nié la réalité du terrain.

Ainsi, la création du fonds agricole a été présentée comme l'instrument d'une entrée dans le monde moderne, le monde de l'entreprise. C'est montrer là une ignorance coupable. Le ministre et sa majorité oublient que la révolution de l'agriculture d'entreprise a été opérée dans les années 50. En Deux-Sèvres, comme ailleurs, les agriculteurs ont relevé les défis d'après guerre grâce à leur sens des responsabilités et à leur esprit d'entreprise.

Le fonds agricole favorise dangereusement la concentration agricole. Ainsi, un député de droite a pu dire « on va vers une agriculture à 50 000 exploitations sur l'ensemble du territoire et la désertification de nos territoires ». Ce fonds est créé pour permettre aux exploitants sortants de vendre plus cher leurs exploitations. La conséquence évidente en sera de rendre plus difficile l'installation des jeunes. Au résultat, seuls les plus riches, seuls ceux qui sont déjà installés, pourront reprendre les exploitations.

Cette situation s'aggrave encore avec la mise sur le marché des droits à prime. En effet, désormais, il faudra acheter le droit de toucher des aides publiques, sans même avoir l'obligation de produire, de travailler.

Face à la libéralisation augmentée des échanges, la solution pour le gouvernement semble la libéralisation accrue et parfois injuste de l'agriculture ! Ainsi le sort de l'exploitation agricole passera par l'avènement de l'entreprise agricole dans le cadre de laquelle l'association intégration de l'agriculteur pourra l'amener à apporter toute sa terre et n'en percevoir plus que 5 % des revenus... Le groupe socialiste avait déposé un amendement contre ce système mais la droite l'a rejeté au motif que le gouvernement n'avait pas assez travaillé la question...

#### **Occasion gâchée d'orienter l'agriculture vers le développement durable :**

Face à la grande légèreté de la dimension environnementale du projet, qui n'arme en rien pour la meilleure intégration de la réforme de la PAC et de l'éco-conditionnalité, j'avais, appuyée par le groupe socialiste, présenté une série d'amendements.

Il s'agissait par exemple :

- d'affirmer, c'est le propre d'un loi d'orientation, la promotion par le gouvernement d'une agriculture durable respectueuse de la diversité biologique : **amendement repoussé !**

- de créer une commission nationale de l'agriculture durable dont la mission soit d'évaluer les outils agro-environnementaux et d'en mesurer l'impact : **amendement repoussé !**
- de se doter en matière de biocarburants d'un dispositif d'évaluation permanente de leur impact, de dresser leur bilan écologique et énergétique, et de faire un rapport sur les conséquences de l'éventuelle utilisation des 10% jachères : **amendement repoussé !**
- de se doter d'une procédure de retrait des produits phytosanitaires qui ne repose pas sur le seul pouvoir discrétionnaire du ministre dont l'affaire gauchiste a démontré la grande faiblesse, procédure qui s'appuie sur les avis de l'AFSSA et de l'AFSSE qui lient le ministre en cas de convergence : **amendement repoussé !**
- de créer un registre public agricole des essais d'OGM : **amendement repoussé !**

Le ministre avec la complicité de la commission des affaires économiques, du rapporteur et de la majorité de droite a rejeté des propositions correspondant pourtant au bon sens, aux enjeux de préservation de notre qualité de vie et à l'attente générale des consommateurs ! Si cette version du texte est confirmée au Sénat nous et nos enfants pâtirons de cette coupable trahison !

**Geneviève GAILLARD,  
Niort, le 19 octobre 2005**